

ARRETE N° 193/15 /MINESEC DU 10 AOUT 2015
Portant nomination d'un responsable dans un service déconcentré du Ministère des Enseignements Secondaires.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°80/195 du 09 juin 1980 portant Statut des Ecoles Normales ;
- Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°2014/2969/PM du 12 septembre 2014 portant création de l'Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique (ENIET) de JIKEJEM ;
- Vu la décision n°357/15/MINESEC/SEESSEN/SG/DEN du 16 juillet 2015 portant ouverture de l'Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique (ENIET) de JIKEJEM,

ARRETE :

Article 1^{er} : Est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé au poste ci-après dans un service déconcentré du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU BUI

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique de JIKEJEM

Directeur : Monsieur MOH Author NGONG (Matricule : 529 786-J), Professeur des Lycées d'Enseignement Technique, précédemment en service au Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial de KITIWUM, poste créé.

Article 2 : En dehors des tâches qui lui sont dévolues par les textes en vigueur, l'intéressé est soumis à l'obligation de dispenser quatre (04) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 10 AOUT 2015

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS



SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
006554	07 AOU 2015
PRIME MINISTER S OFFICE	